

ROYAUME DE BELGIQUE

Intervention de

H.E. Karen VAN VLIERBERGE, Représentant permanent adjoint de la Belgique auprès des Nations Unies

**VTC ouvert sur la Mission de l'ONU
au Soudan du Sud (MINUSS)**

New York, 16/09/2020

Monsieur le Président, chers collègues,

Permettez-moi tout d'abord de remercier le RSSG Shearer, le SGA Lowcock et Mme Tai pour leurs exposés très instructifs.

J'aborderai trois questions : premièrement, la détérioration de la situation en matière de sécurité; deuxièmement, le problème de l'impunité et la nécessité d'une justice transitionnelle; enfin, la protection des sites civils.

Monsieur le Président,

Lors de notre dernière réunion en juin, le RSSG Shearer a exprimé son inquiétude face à l'augmentation générale de la violence. Il a ajouté que la violence ne pouvait plus être classée comme "intercommunautaire". Comme nous venons de l'entendre de la bouche du RSSG, cette tendance s'est clairement poursuivie dans de grandes parties du pays.

La Belgique est profondément préoccupée par cette violence, et nous sommes alarmés par les dimensions politiques et ethniques qu'elle a prises.

Nous demandons instamment au gouvernement d'intensifier ses efforts de dialogue. Nous demandons à la MINUSS de soutenir les initiatives susceptibles de faire baisser les tensions. Nous encourageons la Mission à continuer de protéger les civils, notamment par l'établissement de bases d'opérations temporaires.

Monsieur le Président,

Trop souvent, nous recevons des rapports sur des violations indescriptibles des droits de l'homme, des violences sexuelles généralisées, de graves violations contre les enfants et d'autres atrocités au Soudan du Sud.

Notre première préoccupation collective devrait être de créer les conditions permettant de prévenir ces crimes. Pourtant, l'incapacité persistante à traiter les violations et les abus - passés et actuels - et le manque profond de volonté politique de tenir les individus et les groupes responsables, perpétuent cette violence.

Certaines mesures positives ont été prises. Tout récemment, la cour martiale du district de Yei a condamné un certain nombre de soldats, notamment pour viol. Cela est louable.

Néanmoins, l'absence de justice reste souvent, très franchement, choquante. Le rapport du SG l'illustre de manière particulièrement douloureuse: en juin, des commandants militaires supérieurs de l'armée du Soudan du Sud ont été promus, en dépit du fait qu'ils aient été identifiés par la MINUSS comme étant impliqués dans de graves violations des droits de l'homme. Deux d'entre eux figurent même sur la liste des sanctions de l'ONU. En juillet, au moins deux personnes prétendument impliquées dans de graves violations des droits de l'homme, y compris l'esclavage sexuel, ont été nommées à des postes de gouverneurs d'État.

En ce qui concerne les violences sexuelles, nous n'avons pas oublié les propos du RSSG Patten en juillet dernier : "Nous devons maintenir ces crimes et leurs auteurs sous les projecteurs de la communauté internationale. Comme nous le rappelle la célèbre maxime juridique : la justice doit être rendue et être perçue comme telle. Les survivants doivent être considérés par leurs sociétés comme les détenteurs de droits qui, en fin de compte, seront respectés et appliqués".

Au Soudan du Sud, comme dans d'autres contextes, la justice transitionnelle est indispensable pour parvenir à une paix durable, à la réconciliation et à la guérison nationale et à l'établissement de l'État de droit. Un chapitre entier de l'accord de paix de 2018 est consacré à la justice transitionnelle. Il doit être mis en œuvre de toute urgence, notamment par la création du Tribunal hybride de l'UA pour le Soudan du Sud. Nous exhortons le gouvernement à faire enfin de la justice une priorité.

Monsieur le Président,

En dernier lieu, la Belgique prend note de l'annonce par la MINUSS de la transformation progressive des sites de protection des civils de Wau et Bor. Il est impératif que tout retour ou relocalisation de personnes déplacées se fasse sur une base sûre, volontaire et digne.

La protection des civils reste au cœur du mandat de la MINUSS et des mesures d'atténuation de l'impact doivent par conséquent être mises en place. Dans l'attente de progrès significatifs dans la réforme du secteur de sécurité, il y a lieu d'agir avec

beaucoup de prudence dans le transfert du contrôle des sites de protection des civils des Nations unies à des acteurs locaux. Dans tous les scénarios, une coordination étroite entre la MINUSS et tous les acteurs concernés, y compris les organisations humanitaires, restera cruciale. Ceci est d'autant plus important dans le contexte des risques humanitaires croissants sur lesquels nous avons été alertés par la note (blanche) d'OCHA du 4 septembre.

Monsieur le Président,

Il est maintenant évident que les développements positifs du début de cette année n'ont pas conduit à une amélioration durable de la situation au Soudan du Sud. Il est grand temps que toutes les parties reviennent à l'esprit de compromis et réaffirment leur engagement envers l'accord de paix. Le peuple du Soudan du Sud mérite la paix et la stabilité.

Je vous en remercie.